



Communauté de Communes  
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 avril 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 062-200018083-20260423-D2120260423-DE

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi dix-sept avril, se sont réunis à la salle des Potiers, place des Potiers, à Desvres sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY

### **Délibération n°21-2026-04-23**

#### **Etaient présents :**

M. Dominique CHIVET, M. Christophe GUCHE, Mme Monique GOUDAL, M. Vincent LACHERE, M. Benoît LONGUET, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Nathalie TELLIER, M. Simon LEMAIRE, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Martine GOURNAY-PRUD'HOMME, M. Christophe COUSIN, M. Jean-Claude RETAUX, M. Jean-François SAGOT, M. Philippe DEMOLLIENS, M. Jean-Marc DUFOUR, Mme Anne FOQUET, Mme Anita THOMAS, M Jackie BAHEUX, M Mathieu DELATTRE, Mme Colette DUCHATEL, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Christophe DOUCHAIN, M. Jean-Michel MARTEL, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Cristina BASTIDE, M. Alain MAQUINGHEN, M. Alain LOUVET, Mme Julie WALLE, Mme Maryse BEAUSSE, Mme Rebecca CHATILLON, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. Marc COUSIN, M. André GOUDALLE.

#### **Pouvoirs :**

M. Jean-Christophe SERGENT à M. Etienne MAES  
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Nathalie TELLIER  
M. Raymond LEJOSNE à M. Simon LEMAIRE  
Mme Anne DACHICOURT à M. Marc DEMOLLIENS  
Mme Véronique BALLY à Mme Anita THOMAS  
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

#### **Etaient remplacés :**

M. Xavier BAILLY par Mme Sylvie TERRY  
M. Hervé BROUART par M. Vincent HAMY

#### **Secrétaire de séance :**

M. Simon LEMAIRE

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice       | 52 |
| Nombre de membres présents          | 46 |
| Excusés avec pouvoir à un titulaire | 6  |
| Remplacés par un suppléant          | 2  |
| Excusés                             | 0  |
| Absents                             | 0  |
| Nombre de votes                     | 52 |

## **Délibération n°21-2026-04-23**

### **Objet : frais de déplacement des élus communautaires**

Les articles L5211-14 et L2123-18 du CGCT prévoient d'accorder aux élus locaux le remboursement de frais d'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission.

Dans le cadre d'un déplacement ou d'une mission, l'intéressé doit agir au titre d'un mandat spécial, c'est-à-dire d'une mission accomplie, dans l'intérêt de la communauté de communes.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l' élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Dans tous les cas, les remboursements de frais sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées.

Il est proposé de faire application de ces dispositions pour les élus de la Communauté de Communes.

**Adopté à l'unanimité.**

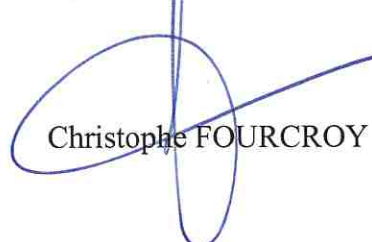
Fait et délibéré à Desvres, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance



Simon LEMAIRE

Le Président



Christophe FOURCROY